

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 26 septembre 2008**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12)

Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, M. EL HASSOUNI, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TOLLOT

Membres absents excusés : (5)

M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme REVEL), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE), Mme CHATILLON, Mme ROLLIN (représentée par Mme HERVIEU)

Date de convocation : 22 septembre 2008

**Délibération n° : 71-2008**

**Objet : Convention d'intervention dans les classes de CM1 dans le cadre du programme bucco-dentaire**

Manger, sourire, parler : dès le plus jeune âge, les dents jouent un rôle très important et ce, tout au long de la vie. Il est donc essentiel d'en prendre soin, notamment par un brossage efficace et régulier. Cette habitude doit être prise le plus tôt possible pour préserver une bonne santé bucco-dentaire.

Pour faciliter cet apprentissage, depuis la rentrée scolaire 2002 le service Dijon Ville Santé organise dans certaines écoles dijonnaises un brossage des dents pour les enfants fréquentant les restaurants scolaires. A l'issue du déjeuner, tous les enfants se brossent les dents par petits groupes. Chaque enfant dispose d'un gobelet et d'une brosse à dents personnalisés et de dentifrice.

Cette action bucco-dentaire est organisée pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires jusqu'au CE2.

L'objectif est de continuer cette action auprès des élèves de CM1 en les incitant à se brosser les dents après le déjeuner de manière autonome. Pour cela, il est proposé de mettre en place des interventions ludiques dans les classes, animées par un chirurgien-dentiste et une infirmière de l'Education Nationale afin de faire comprendre aux élèves la nécessité du brossage des dents et de leur montrer la technique à appliquer. A l'issue de la séance, un kit complet de brossage dans une trousse individuelle sera remis à chaque élève.

En vue de faciliter le déroulement de ces interventions, une convention est proposée entre le CCAS et l'Inspection Académique de Côte d'Or. Elle a pour objet de préciser le déroulement de l'action avec ses objectifs, ses bénéficiaires et ses moyens.

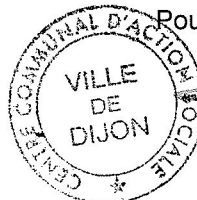
Les membres du Conseil d'Administration autorise Madame la Présidente à signer les conventions relatives au partenariat qui seront établies et tout document concernant ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PREFECTURE DE LA COTE-D'OR  
Déposé le :

18 NOV. 2008



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DVS : 1

Receveur Municipal : 2

**PUBLIÉ LE 27 SEP. 2008**